



Plateforme Electorale des OSC du Bénin

"Citoyen, Veille et Contribue"

Composante mise en œuvre par



DECLARATION : C'EST ENCORE POSSIBLE

La Plateforme Electorale des Organisations de la Société Civile du Bénin (PEOSC) coordonnée par WANEP Bénin a suivi la délibération de la Cour Constitutionnelle du 14 mars 2024 portant sur l'examen de conformité à la Constitution de la loi portant modification du Code électoral.

La PEOSC prend acte de la décision DCC 24-040 du 14 mars 2024 de la Cour Constitutionnelle du Bénin dont les décisions ne sont susceptibles d'aucun recours.

Toutefois la Plateforme Electorale, dans la même logique que ses précédentes déclarations des 5 et 6 mars 2024, demeure préoccupée par le risque de processus électoraux non inclusifs en application de la loi déclarée conforme à la Constitution suivant la décision DCC 24-040 du 14 mars 2024.

C'est pourquoi elle exhorte de nouveau le Chef de l'Etat, en vertu des dispositions de l'article 57 de la Constitution, à solliciter une deuxième lecture du code adopté par le Parlement le 5 mars 2024.

Pour conclure, la PEOSC invite la population au calme ainsi que les acteurs politiques à se garder de tout discours belliqueux et poursuivre le dialogue, les interactions en incluant tous les autres acteurs susceptibles d'y apporter une touche pertinente pour la cohésion et l'unité nationale.

Fait à Godomey, le 15 mars 2024


Fatoumatou BATOKO ZOSSOU,
Présidente